

Décision du Président
Tarifs complémentaires des prestations
et produits proposés par l'office de tourisme
territorial

2023-D-n° 113

Le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) ParisEstMarne&Bois,

- VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique ;
- VU la délibération n°20-63 du Conseil de Territoire en date du 9 juillet 2020 et notamment son article 25 autorisant le Président à fixer les tarifs des activités du Territoire ParisEstMarne&Bois qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- VU la décision n°2023-D-17 du Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) ParisEstMarne&Bois en date du 2 février 2023 portant fixation des tarifs des prestations et produits proposés par l'office de tourisme territorial de Vincennes ;
- **CONSIDERANT** qu'il convient de compléter les tarifs actuellement applicables du fait de nouveaux produits qui seront proposés à la vente par l'office de tourisme territorial de Vincennes ;

DECIDE

Article 1^{er} : Complète les tarifs approuvés par la décision n°2023-D-17 du Président de l'EPT ParisEstMarne&Bois en date du 2 février 2023 en créant les nouveaux tarifs suivants :

- Livre de recettes : 17,50€
- Magnets Vincennes : 3€
- Pagnes tissés Vincennes : 12€
- Gourdes Vincennes : 5€
- Fèves blason Vincennes : 4€

Article 2 : La présente décision prend effet immédiatement et plus précisément dès la date de rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité de la Préfecture du Val-de-Marne.

Article 3 : Le Président et la Responsable du Service de Gestion Comptable de Vincennes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Joinville-le-Pont, le 07/09/2023

La présente décision publiée le 07/09/2023
est exécutoire à la date du
de l'application des articles L5211-1
et L5231-1 du CGCT
Champigny sur Marne, le



Le Président,

Olivier CAPLANO
Olivier CAPLANO

Accusé de réception en préfecture
094-2005791-20230907 D2023-119-AR
Date de télétransmission : 07/09/2023
Date de réception préfecture : 07/09/2023